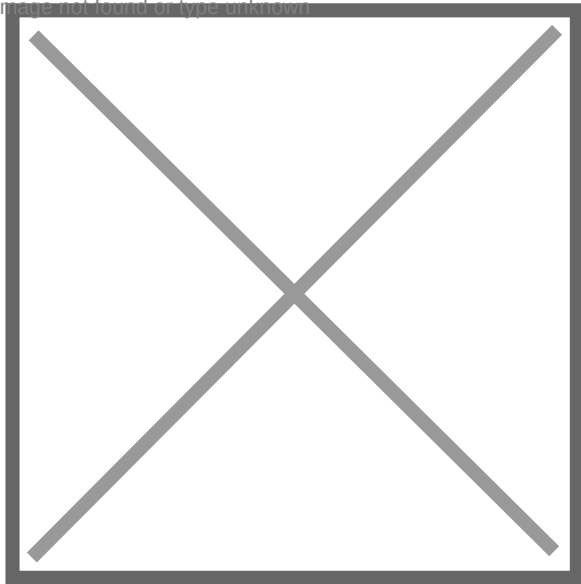


Image not found or type unknown



Verbalisation d'une voiture immatriculée à l'étranger

Par **geopraem**, le **29/01/2009 à 19:08**

Bonjour,rnrnMa voiture est immatriculée à l'étranger et a été l'objet de plusieurs amendes pour infraction au stationnement. Sur aucun des PV n'est noté le pays d'origine de la plaque, tout au plus "étranger". Est-ce que je risque des poursuites?rnrnMerci!

Par **Tisuisse**, le **29/01/2009 à 23:39**

Bonjour,rnrnTout dépend de quel pays étranger il est qestion ?

Par **geopraem**, le **29/01/2009 à 23:55**

bonsoir,rnrnla Suisse... et verbalisé à Reims...

Par **Tisuisse**, le **30/01/2009 à 08:12**

Attendez-vous alors à avoir des suites car la Confédération Hevétique et la France ont signé un accord de réciprocité, accords portant sur les infractions aux Codes de la Route des pays respectifs.